



Évreux, le 19/12/19

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité des fêtes de fin d'année 2019 dans le département de l'Eure

À l'occasion des fêtes de fin d'année, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, le préfet de l'Eure a pris diverses mesures applicables dans tout le département concernant les artifices de divertissement, les boissons alcooliques, les carburants et les produits chimiques, inflammables ou explosifs.

Ainsi, trois arrêtés préfectoraux interdisent sur l'ensemble du territoire du département de l'Eure :

- La distribution, la vente et l'achat de carburants, de produits chimiques, inflammables ou explosifs sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcool à brûler et solvants) à emporter en contenant transportable du vendredi 20 décembre 2019 à 20 heures au jeudi 2 janvier 2020 à 24 heures.
Les bouteilles de gaz, à usage domestique, ne sont pas concernées par l'arrêté préfectoral.
- La vente de boissons alcooliques à emporter :
 - du mardi 24 décembre 2019 à 20 heures au mercredi 25 décembre 2019 à 8 heures,
 - du mardi 31 décembre 2019 à 20 heures au mercredi 1er janvier 2020 à 8 heures.
- Sous certaines réserves, la vente et l'utilisation d'artifices des catégories F4, F3, F2, T2, P2 et les bombes d'artifices, les bombes logées et les fusées de catégorie F1, T1 et P1, du vendredi 20 décembre 2019 à 20 heures au jeudi 2 janvier 2020 à 24 heures.
L'utilisation des artifices de divertissement, qu'elle qu'en soit la catégorie, est également interdite du vendredi 20 décembre 2019 à 20 heures au jeudi 2 janvier 2020 à 24 heures sur l'espace public ou en direction de l'espace public.

Pour rappel, l'utilisation d'artifices et de pétards est interdite en tout temps, dans les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes, dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr



@prefet.eure



@Prefet27



www.eure.gouv.fr